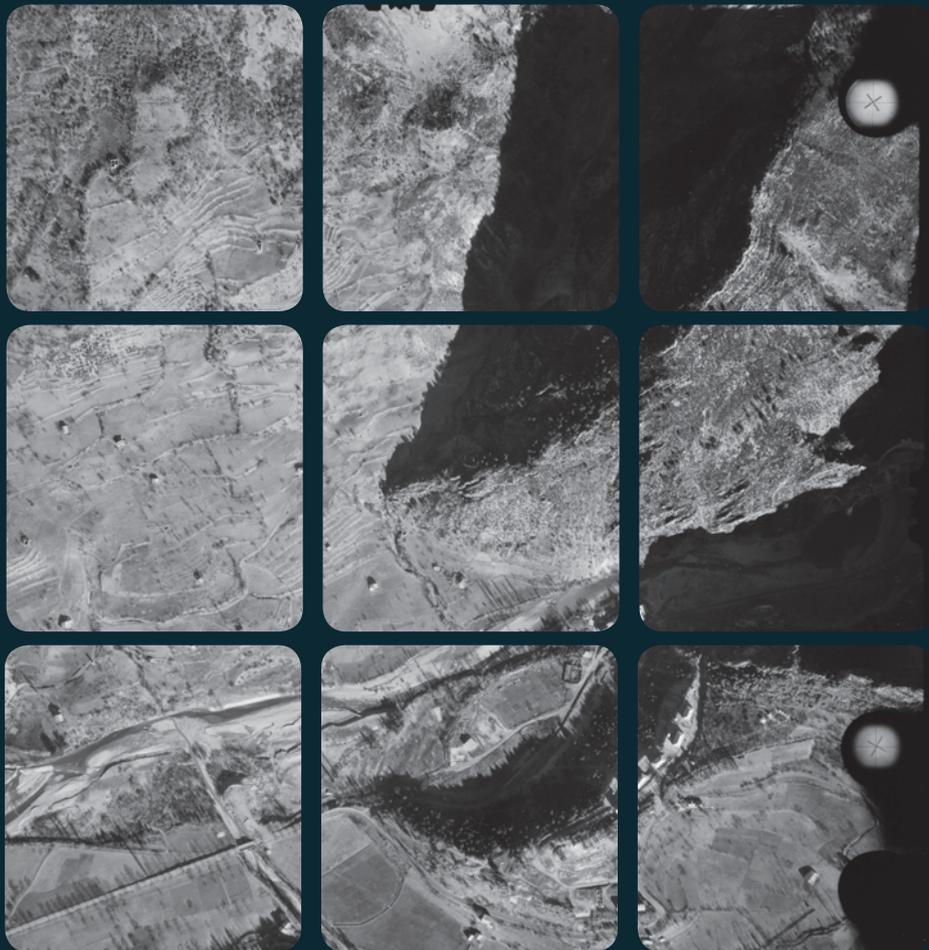


Étude paysagère du POSTE DE TRANSFORMATION

- ENEDIS / L'électricité en réseau -

Castellane



ATELIER **SALTUS**

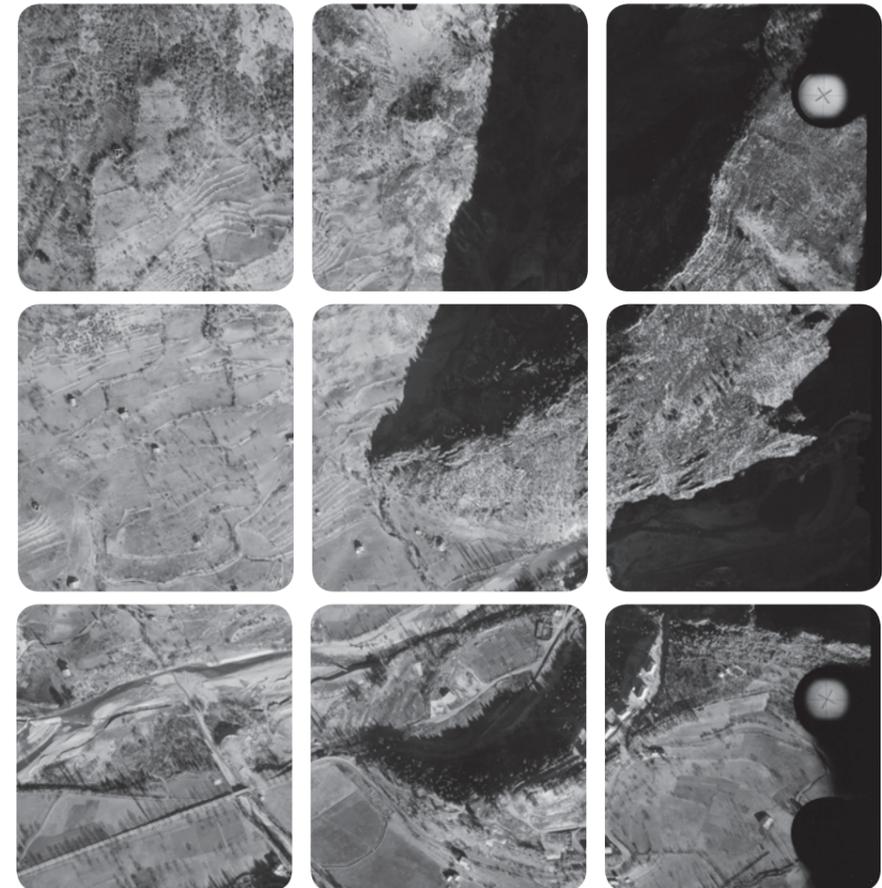
paysagistes dplg

Projet de création du poste de
transformation 150 000 / 20 000
volts



Étude paysagère du POSTE DE TRANSFORMATION

- ENEDIS / L'électricité en réseau -



ATELIER SALTUS

paysagistes dplg

Projet de création du poste de
transformation 150 000 / 20 000
volts

Paysagistes dplg

Maîtrise d'ouvrage

MANDATAIRE :



Atelier SALTUS
Paysagistes dplg en Méditerranée

1 Rue de Russie
06 000 NICE

tel : (0)7 86 26 00 92

tel : (0)6 46 46 15 37

ateliersaltus@gmail.com

CDE PETRA PATRIMONIA
SIRET : 530 618 115 000 14



M. BOUILLET Cyril,

enedis - Direction Technique
Département Postes Source

Aix en Provence
04.88.78.80.48
06.98.33.80.87

cyril-c.bouillet@enedis.fr

(page de droite- photographie argentique)

©Géoportail/IGN - id mission.C3542-0081_1959_CDP1536_0559

1959/01/29 - Cliché n°559 de la retenue d'eau de
Chaudanne | échelle : 1/5940°

MENTIONS LEGALES - DROITS D'AUTEUR :

La structure générale ainsi que tous les éléments composant ce document (textes, images, iconographie...), propriétés de l'Atelier SALTUS ou de tiers autorisant l'utilisation de leurs œuvres (photographies, représentations graphiques...) par l'organisme, sont protégés par le droit d'auteur.

En application de l'article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction pour un usage autre que privé, représentation, adaptation, transformation, diffusion, intégralement ou partiellement, des éléments figurant dans le présent dossier, par quelque moyen et sur quelque support que ce soit, sans autorisation expresse, écrite et spéciale de l'atelier SALTUS (ou du tiers détenteur du droit d'auteur) est interdite.

Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières



Un | origines du volet paysager

Avant propos	
Introduction	8
Le paysage comme relation	10

Deux | appréhender le territoire du Verdon

Castellane : porte des gorges du Verdon	
Parc Naturel Régional du Verdon	14
Périmètres Natura 2000	18
Analyse de l'aire d'étude	
Sensibilités paysagères à l'échelle du territoire	20
Points clés synthèse	32

Trois | découvrir le site de projet

Faire connaissance avec le site	
Zone artisanale de Chaudanne	36
Lecture des lisières de la parcelle du projet	38
Projet du poste de transformation	
Simulations graphiques	48
Points clés synthèse	50

Avant-propos

Un | origines du volet paysager

Le présent document constitue un volet paysager de l'étude au cas par cas du projet d'extension du poste de transformation 150 000 / 20 000 volts au poste 150 000 volts existant dans la zone d'activité de Chaudanne, à Castellane (04)

Il permet d'avoir une vision synthétique de l'ensemble des enjeux de cohérence territoriale et d'intégration, inhérents au site de projet.

Origines du volet paysager

Introduction

La société ENEDIS (ex-ERDF) - gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité - prévoit à l'est de la commune de Castellane dans la partie Sud-Est du département des Alpes de Haute Provence (04)- l'ajout d'un niveau de transformation 150 000 / 20 000 volts au poste RTE de Castellane récemment rénové, nécessitant l'extension foncière de ce dernier.

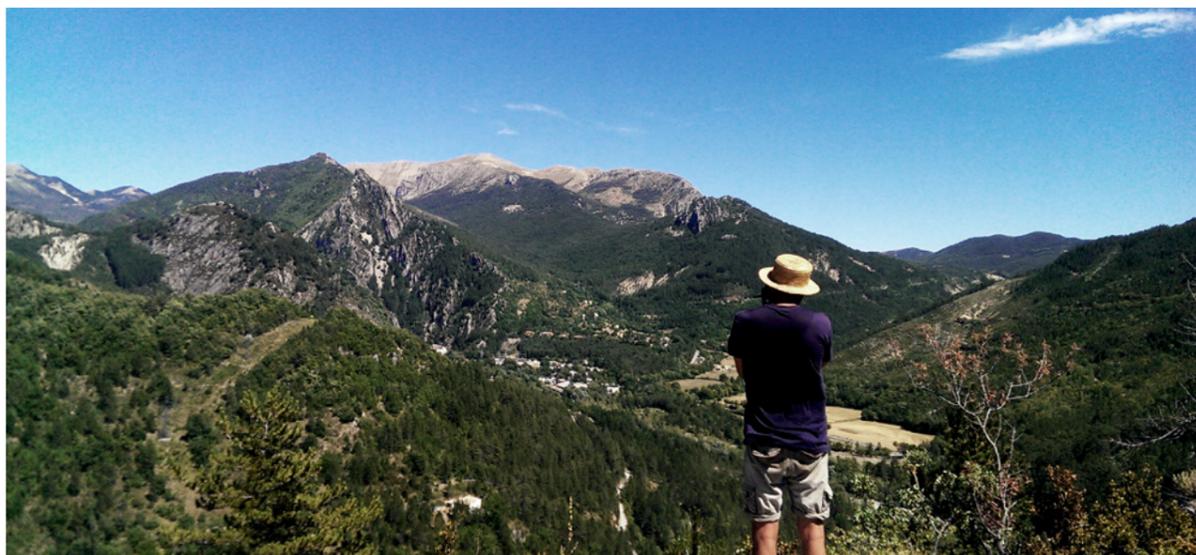
En effet, le secteur du moyen Verdon est concerné par des perturbations de l'alimentation électrique liées aux réseaux de transport 150 000 volts et de distribution 20 000 volts. Le projet s'inscrit dans un plan d'amélioration

de la qualité de la fourniture électrique, à l'échelle du département des Alpes de Haute Provence.

Dans le cadre d'une analyse des enjeux du site d'implantation de l'ouvrage la société ENEDIS souhaitait disposer d'un volet paysager. L'Atelier SALTUS| paysagistes d.p.l.g. en Méditerranée a été mandaté pour sa réalisation. La présente étude vise à spatialiser les principaux enjeux du site, et du projet d'extension du poste.

(photographie) ©Atelier Saltus

Relevé photographique depuis la Chapelle Notre Dame du Roc.
(28 juillet 2017)



A ce stade des études, les éléments constitutifs du projet ne sont pas définitifs. Des modifications pourront encore intervenir avec l'établissement du projet de détail en cours, et ainsi modifier l'aspect des ouvrages simulés.

Le paysage comme relation

Etude au cas par cas



Philosophie de l'Atelier Saltus | paysagistes DPLG

Du territoire à la parcelle, le projet est une expérience qui se construit à l'échelle humaine, et qui surtout se coordonne avec les enjeux de la grande échelle. L'atelier SALTUS s'engage à renouveler un dialogue créatif à travers l'actualisation de la place du paysage comme un outil de composition territoriale. Cette démarche, nous aimons la nommée : *jardinage territorial*.

En effet, nous considérons la figure du jardin méditerranéen, comme un laboratoire sensible hérité d'une logique de terroir. Il emprunte au *bon sens paysan*, une composition avec le vivant en adéquation avec la logique du lieu, du climat, du sol, et de l'exposition. Le jardin répond à des besoins multiples, il offre

en toute saison une générosité variée. Il était frugal et productif, il devient écologique, gourmand, créatif, et participatif. L'imaginaire du jardin méditerranéen est pluriel par ses influences comme par ses plaisirs.

À l'atelier Saltus, co-construire une meilleure lisibilité des phénomènes naturels dote les expériences de paysage de forces de langages, appropriables par le plus grand nombre. **Ces approches méthodologiques et sensibles des territoires sont porteuses d'un nouvel imaginaire de projet et permettent de régénérer collectivement les conditions d'existence des paysages de demain.**

(page de gauche) ©Atelier Saltus
Visibilité lointaine vers la chapelle
Notre Dame du Roc

Deux | appréhender le territoire du Verdon

La création du Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon, par le décret n°97-187 du 3 mars 1997, a permis entre autres, de rassembler les compétences nécessaires pour la gestion concertée de la ressource en eau et la maîtrise de l'exploitation des grands sites naturels du Verdon.

Castellane : porte des gorges du Verdon

Parc Naturel Régional du Verdon



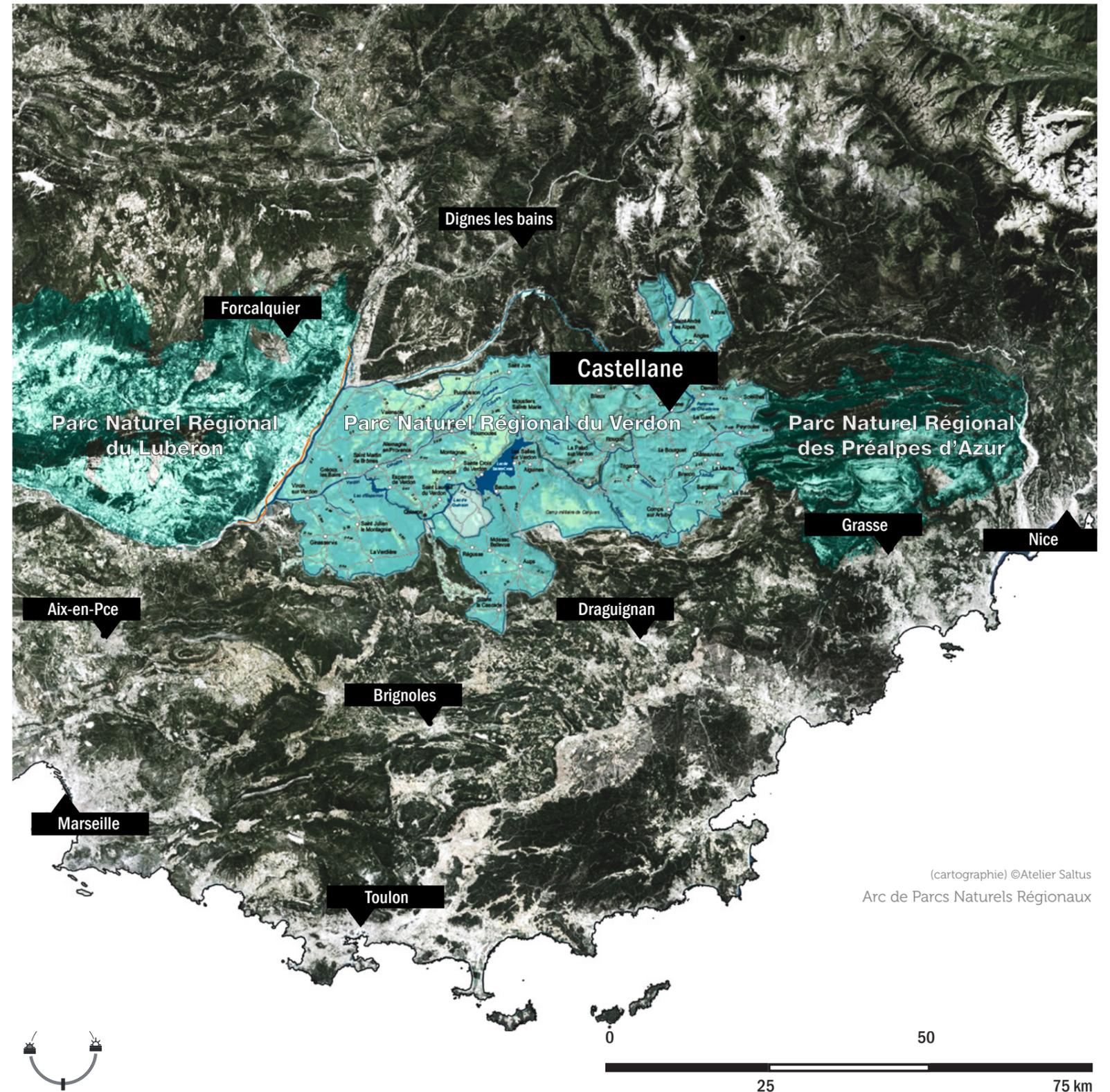
Depuis la première charte du Parc qui a été approuvée en 1997 puis renouvelée pour la période 2008-2020; 4 engagements définissent une série d'orientations stratégiques, déclinées par une série d'actions qui recouvrent les préoccupations suivantes :

- Pour une transmission des patrimoines,
- Pour que l'Homme soit le cœur du projet,
- Pour une valorisation durable des ressources,
- Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires.

La commune de Castellane fait partie du PNR du Verdon. Le projet d'extension du poste de transformation de 150 000 volts est concerné par l'orientation 1 «Promouvoir une qualité d'aménagement» de l'Axe D «Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires», de la Charte 2008-2020.

Dispositions de la Charte :

- S'assurer de la compatibilité des projets d'aménagement (infrastructures et superstructures, réseaux, équipements, unités touristiques nouvelles, production d'énergie, stockage et traitement de déchets, carrières et exploitation de ressources naturelles, aménagement de sites de pleine nature, hébergements...) avec la protection des milieux naturels sensibles et dans le respect des structures et des caractères fondamentaux des paysages du Verdon.
- Proscrire les projets qui contribueraient par leur nature ou leur échelle à porter une atteinte irréversible aux milieux et aux paysages les plus sensibles identifiés au Plan de Parc et dans sa notice.
- Conditionner l'autorisation des projets d'aménagement à leur contribution directe et durable au développement de l'économie locale. Proscrire les projets qui contribueraient par leur taille ou par leur localisation à accentuer de manière significative les déséquilibres du territoire, notamment en terme de fréquentation touristique.



(cartographie) ©Atelier Saltus
Arc de Parcs Naturels Régionaux

Castellane : porte des gorges du Verdon

Parc Naturel Régional du Verdon

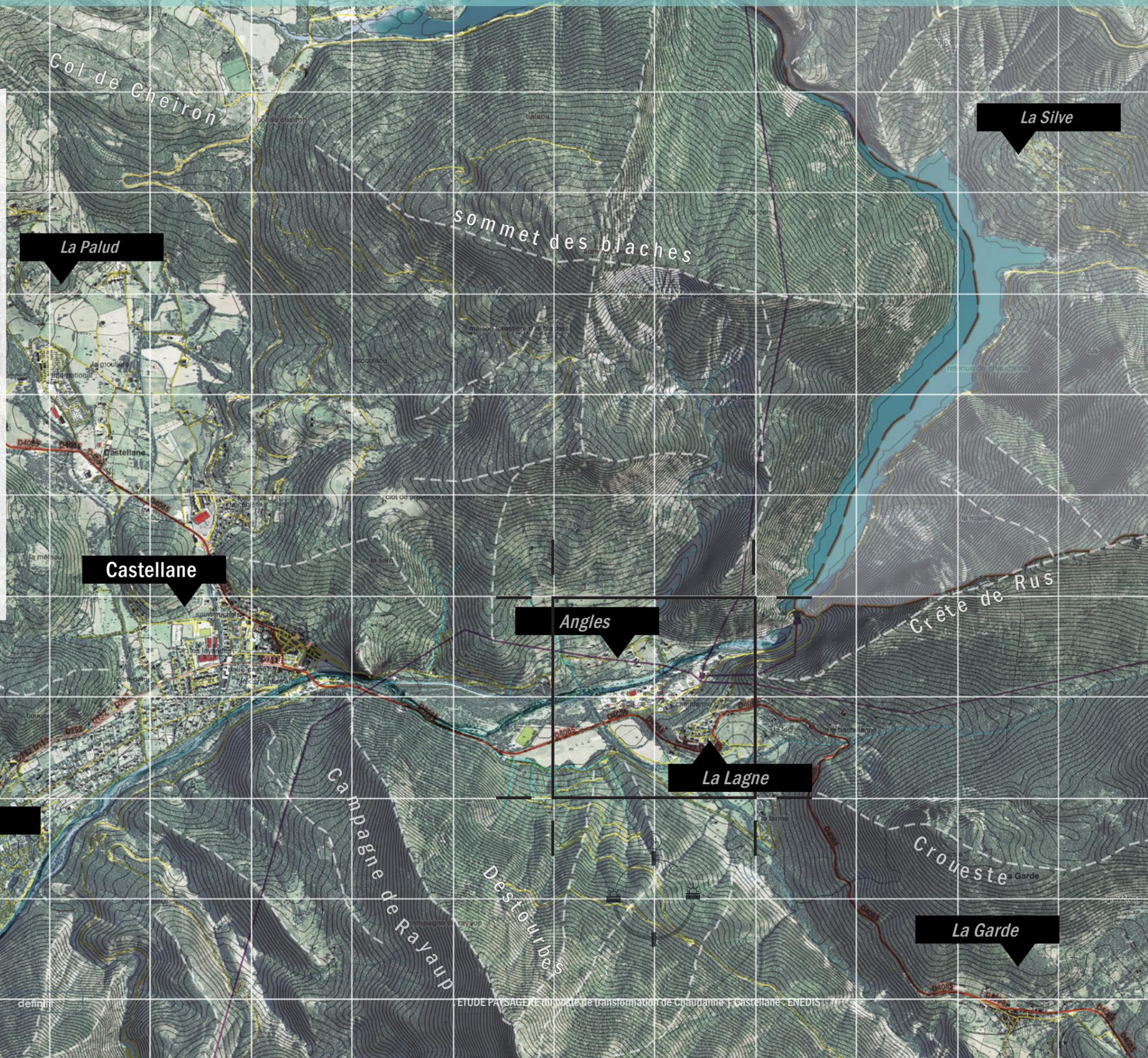
Milieu physique - Entrée du paysage emblématique du Grand Canyon du Verdon

Le site est localisé au sud-est de la commune de Castellane, en contre-bas de la RD4085 ou «Route Napoléon» dans la zone d'activité de Chaudanne, qui borde la rivière du Verdon après la retenue de Chaudanne. Ce dernier se situe dans l'unité paysagère des Gorges du Verdon. Le Grand Canyon du Verdon est site classé¹ par décret du 26 avril 1990. Il représente un site naturel remarquable qui s'étire sur 21 kilomètres et couvre une superficie d'environ 7600 hectares.

«C'est un site grandiose qui offre une large palette de paysages rocheux contrastés. Les cluses de Chasteuil et la porte Saint-Jean sont deux passages éprouvants et resserrés, en aval de Castellane. (...) La route coincée entre les falaises verticales surplombe les eaux tumultueuses du Verdon. Ce site attire sans doute le plus de visiteurs. La route des Crêtes donne accès à des belvédères vertigineux (700 mètres de falaise au belvédère du Pas de l'Abauc). Le Grand Canyon offre une succession de défilés et de couloirs tortueux, à contempler ou à arpenter (canyon de Praux, couloir Samson, l'Imbut, le Galetas...)»

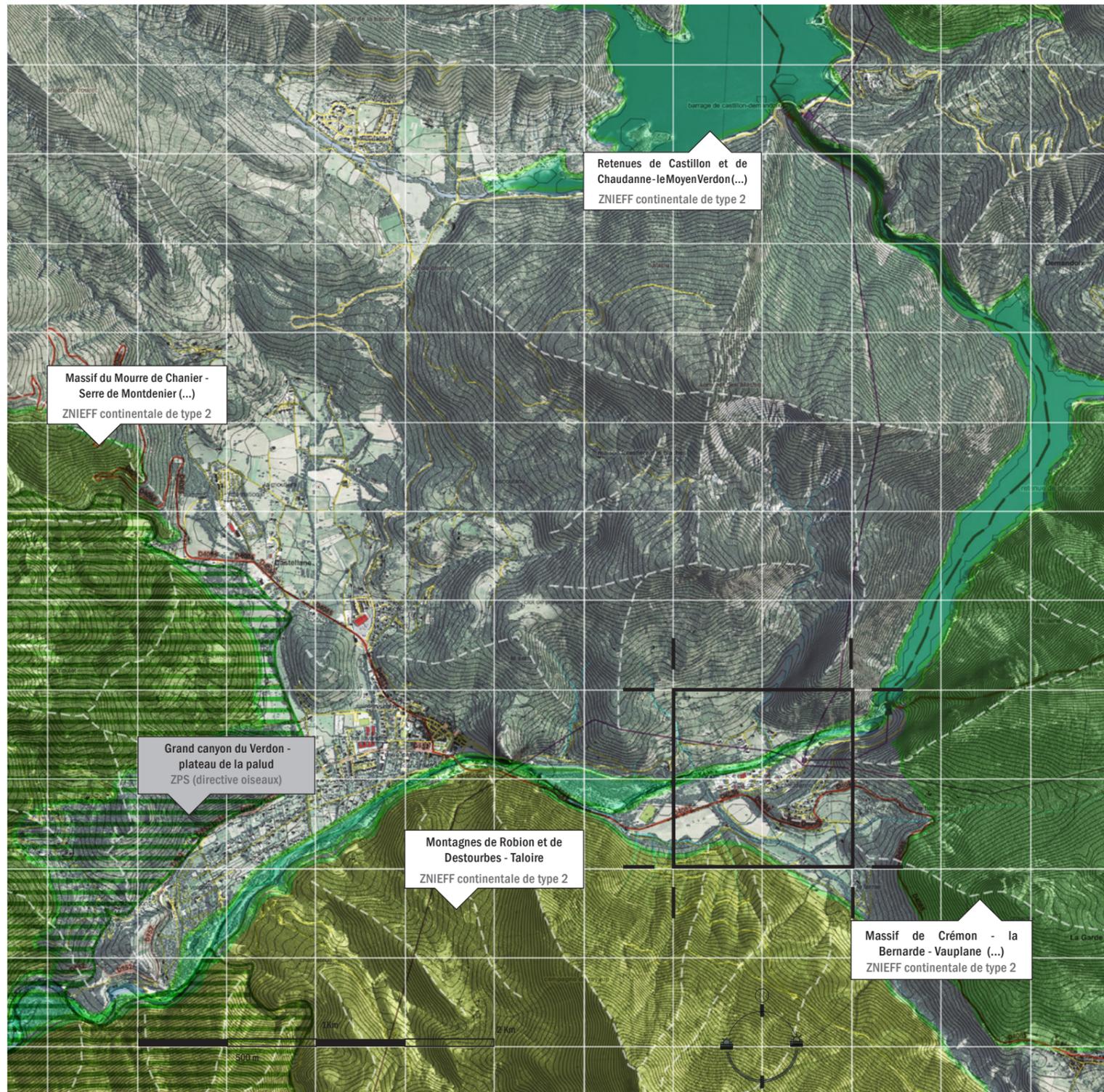
(Atlas des Paysages du Département des Alpes de Haute Provence)

1 - La loi du 2 mai 1930 est une loi française ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Elle crée les sites naturels inscrits et sites naturels classés.



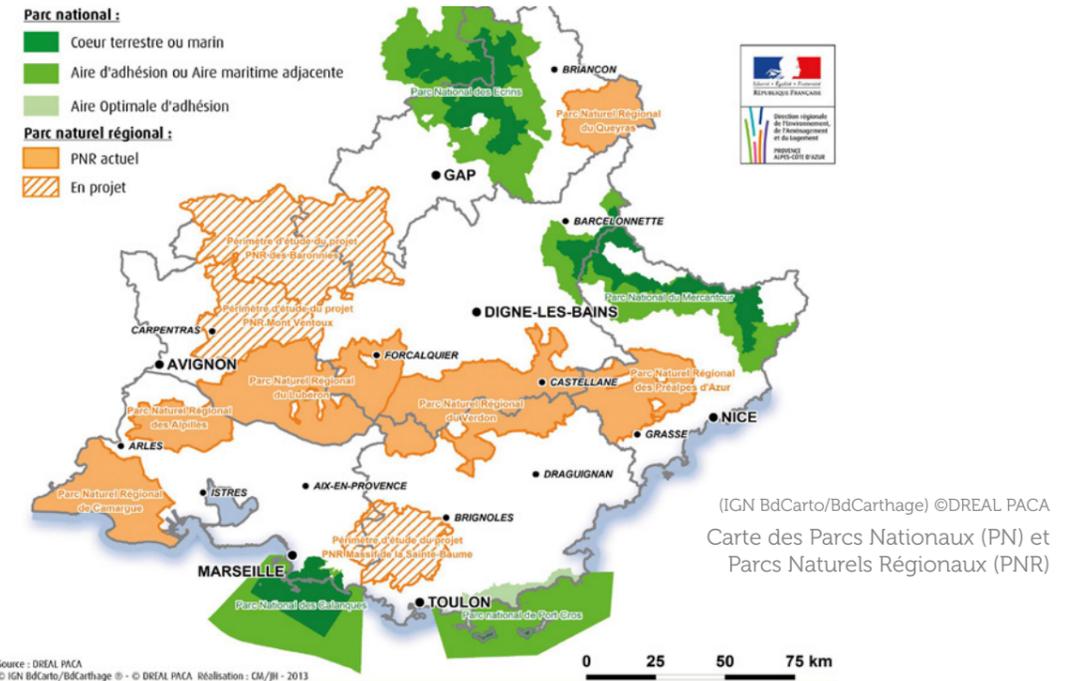
Castellane : porte des gorges du Verdon

Périmètres Natura 2000



ZNIEFF de type 2 : Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique concernent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

ZPS : Zones de Protection Spéciales, vise la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive «Oiseaux»



Milieu naturel - un domaine climatique de transition

Le territoire du PNR du Verdon s'inscrit entre le PNR du Luberon à l'Est et le PNR des Préalpes d'Azur : il constitue donc une continuité écologique majeure de la «Trame verte et bleue» régionale. L'arrière-pays est situé dans l'étage climatique supra-méditerranéen, qui est une zone de transition entre le climat méditerranéen et le climat alpin. Le relief détermine un étagement climatique, avec des températures plus basses et des précipitations modérées mais mieux réparties dans l'année que sur le littoral méditerranéen.

L'aire d'étude est donc soumise à un climat de montagne dans une zone de transition entre les affinités provençales plus sèches et ensoleillées à l'ouest et celles des Alpes-Maritimes plus humides et avec une nébulosité plus abondante à l'est. La géologie de l'aire d'étude est complexe et s'inscrit dans les nappes sédimentaires de Haute-Provence. La majeure partie des formations géologiques rencontrées concernent des

calcaires, marno-calcaires, marnes et cargneules couvrant l'ensemble de l'ère Secondaire du Crétacé au Trias. Les dépôts récents constitués d'éboulis anciens ou encore actifs, de brèches de pente et de zones de glissement recouvrent ces diverses formations sur des surfaces importantes, en particulier dans les bas de pentes et fonds de vallons. La rivière du Verdon qui constitue l'essentiel du site, avec les plans d'eau de retenues aménagées sur son cours, a formé un important lit où se sont développés de multiples habitats de bords de cours d'eau. A 740 m d'altitude, l'aire d'étude s'inscrit dans les étages de végétation supra-méditerranéen supérieur, montagnard et subalpin. La végétation associe diverses formations forestières comprenant surtout des pinèdes sylvestres, des chênaies pubescentes, avec des formations ouvertes et semi-ouvertes de landes, fruticées, prairies sèches, éboulis et rochers.

Analyse de l'aire d'étude

Sensibilités paysagères à l'échelle du territoire

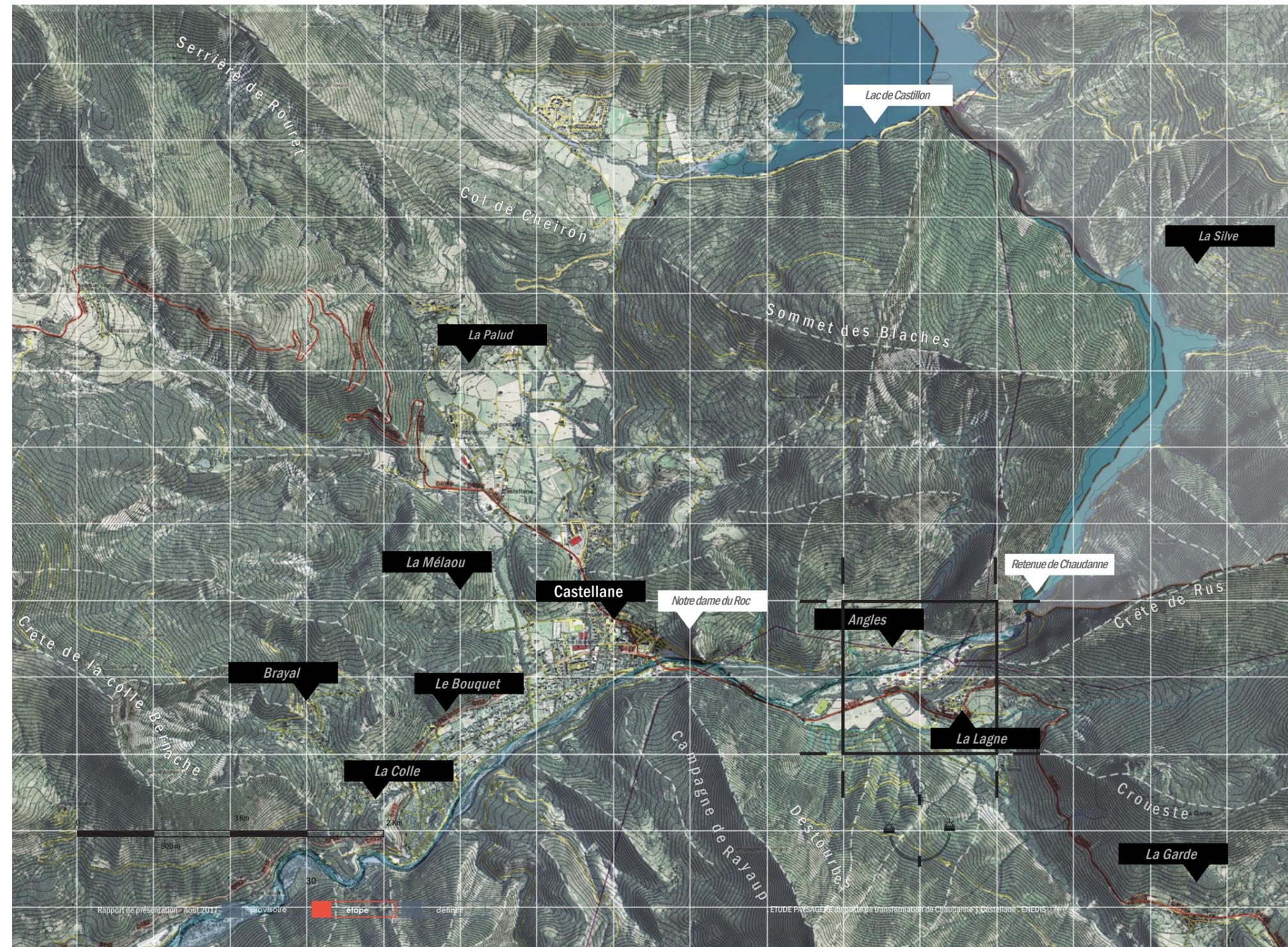
Une vallée de caractère à la géologie remarquable

L'aire d'étude concerne les paysages de la commune de Castellane, village de caractère aux portes des gorges du Verdon, située en position carrefour entre la célèbre route Napoléon allant de la Côte d'Azur jusqu'à Grenoble et la route des Lavandes en provenance de l'arrière-pays grassois et en direction du Plateau de Valensol.

La vallée encaissée de Castellane est délimitée :

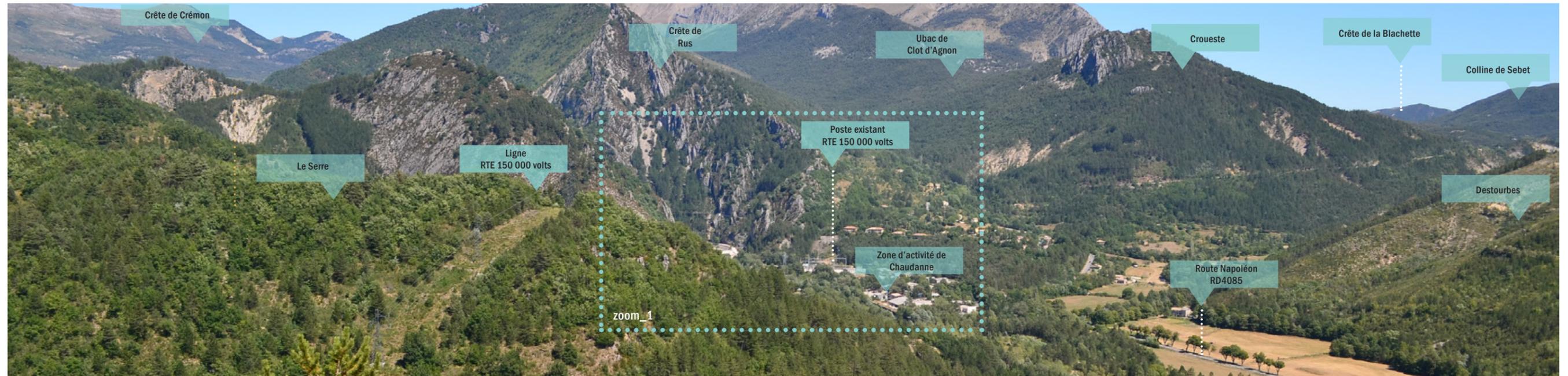
- à l'ouest, par un ensemble de chaînons mantagnards dominés par la crête de Colle Bernaïche qui culmine à 1378 mètres. Ces chaînons montagnards se transforment en collines aux altitudes moyennes de 850 mètres vers la vallée du Verdon et le Village (la Colle, le Bouquet, la Mélaou...)
- au nord, un pic abrupt domine le village. Notre Dame du Roc culmine à 889 mètres et accueille une chapelle très convoitée par les visiteurs du village pour le panorama qu'elle offre sur les paysages de la vallée du Verdon ;
- au sud, les crêtes de la Destourbes culminent à 1548 mètres d'altitudes et offrent des vues sur le pont du Roc ou sur la route Napoléon qui arrive du sud-est ;
- à l'est, la commune est délimitée par le barrage de Chaudanne et sa retenue d'eau en réseau avec le lac de Castillon au Nord. La crête de Rus (1289 mètres) et le massif de Croueste (1200 mètres) viennent «fermer» la vallée de Castellane.

Ce système geomorphologique présente une topographie abrupte et les traits caractéristiques de paysages alpins fortement plissés. Ce socle est mis en valeur au travers de la Réserve Géologique de Haute Provence qui s'étend sur près de 2000 km² et concerne l'arc plissé de Castellane, le bassin de Digne-Valensole et la nappe de charriage de Digne.



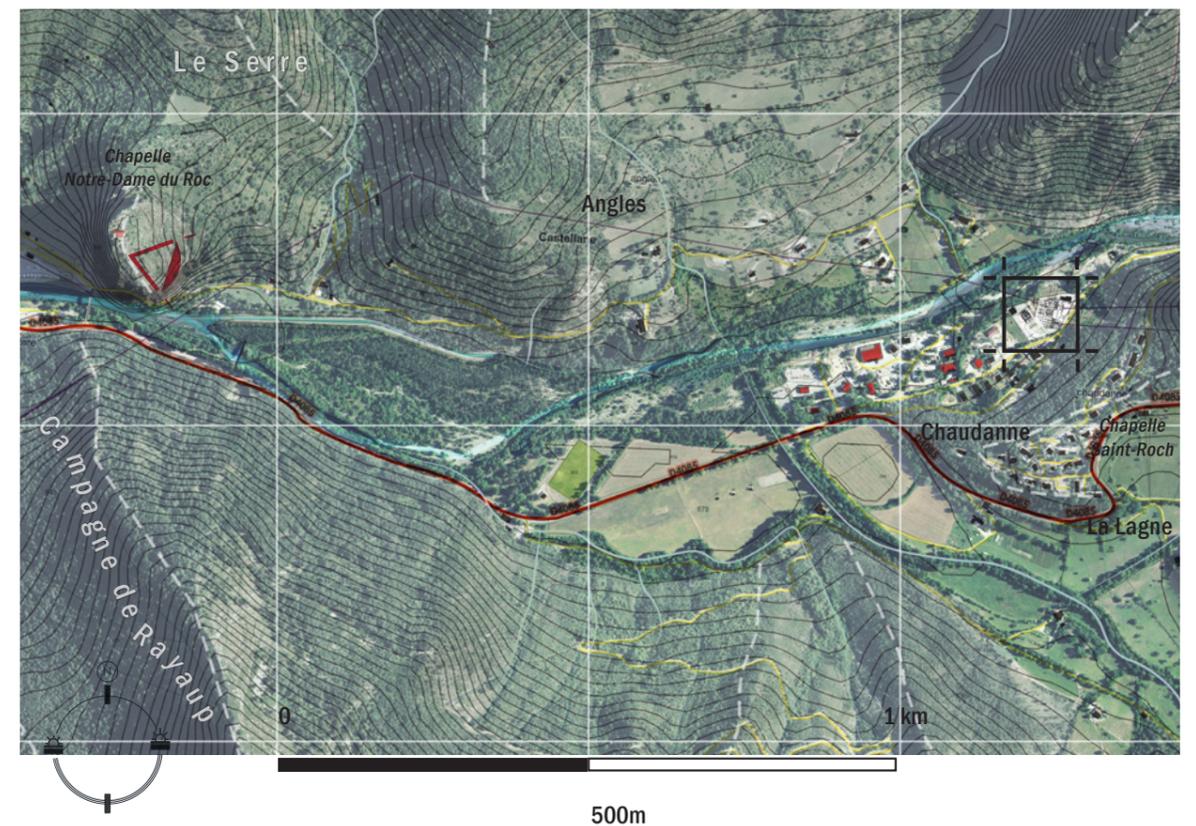
Analyse de l'aire d'étude

Perceptions paysagères



Depuis le promontoire de la chapelle Notre Dame du Roc

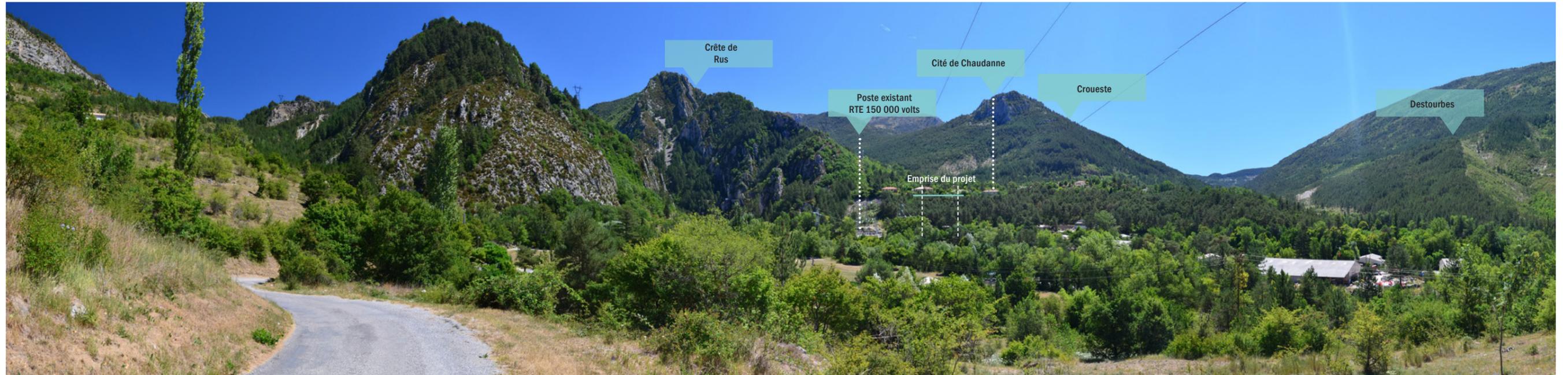
Située à 889 mètres d'altitude, la chapelle Notre-Dame du Roc offre un panorama à 360° sur les paysages de la vallée du Verdon. Le panorama ci-dessus regarde vers l'Est et la zone artisanale de Chaudanne où se trouve le poste de transformation existant RTE de 150 000 volts. Depuis ce point de vue, le poste de transformation existant apparaît en «impasse» dans la zone artisanale de Chaudanne, à l'apic de la crête de Rus et au contact de la retenue de Chaudanne (hydroélectricité). La succession des crêtes et des reliefs dominant la vallée domine le rapport d'échelle entre la topographie et les superstructures du poste (dénivelé de ~450m), et ce malgré des portiques de 16 mètres de hauteur et des pylones de 26 m déjà présents. L'emprise des infrastructures s'intègre parmi le couvert forestier des versants et la ripisylve du Verdon.



Le projet prévoit l'installation de superstructures de hauteurs équivalentes à celles déjà présentes (portiques de 16 mètres), qui malgré leurs échelles, sembleront «s'effacer» au profit des crêtes subalpines boisées.

Analyse de l'aire d'étude

Perceptions paysagères



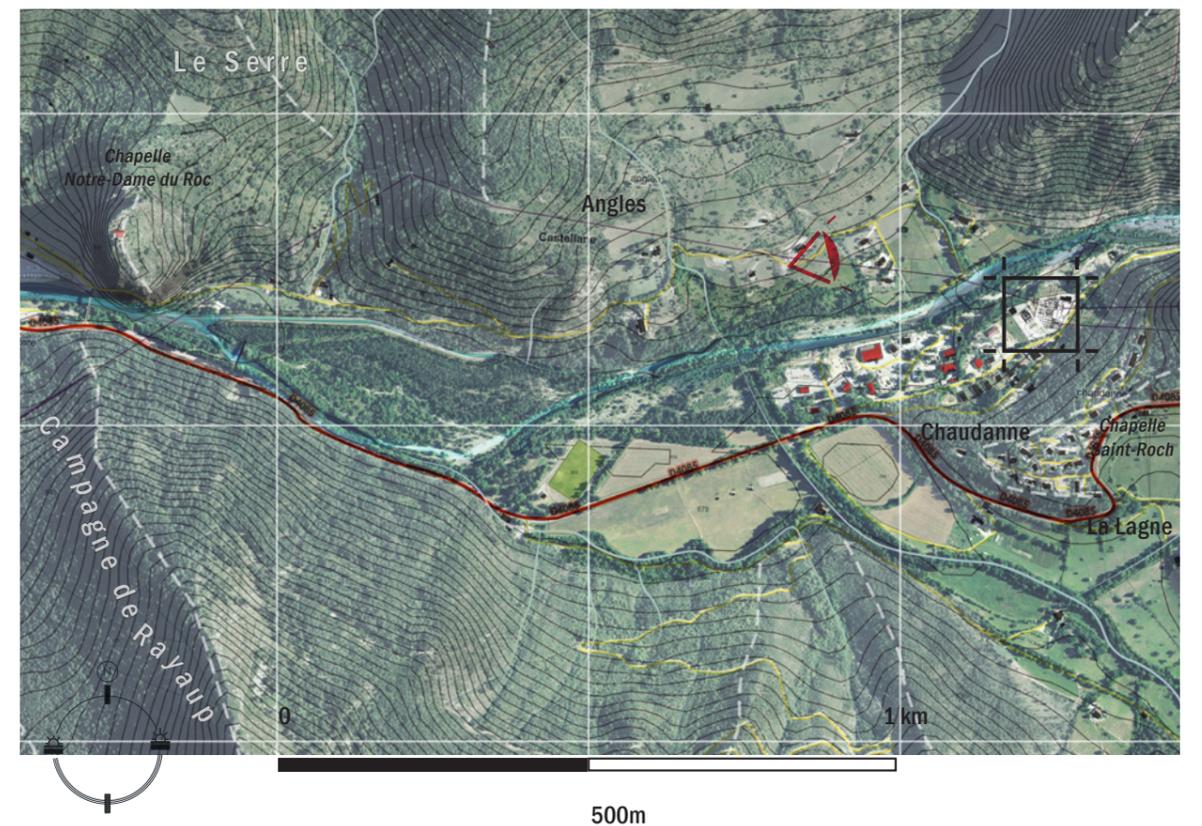
Quartier les Angles

Ce quartier est situé sur un versant aux pentes adoucies qui descendent jusqu'au lit majeur de la rivière Verdon. Il représente l'espace au Nord en covisibilité directe avec la zone artisanale de Chaudanne et le projet d'extension du poste existant.

Le panorama ci-dessus met en évidence cette situation de covisibilité directe comme en témoigne les toits des hangars de la zone artisanale très visibles sur la droite de l'image. Les lignes électriques sont ici très présentes dans le paysage notamment la ligne Roumoule de 150 000 volts et l'on peut distinguer quelques pylones en crête ou dans la vallée.

En revanche, à cette distance malgré la visibilité assez prégnante des lignes électriques, les superstructures du poste RTE existant, sont en partie occultées par les masques de végétation des versants et de la ripisylve du Verdon.

Enfin, au regard du contexte habité du quartier des Angles, - groupement de 5 maisons- se trouvant d'ores et déjà en covisibilité directe avec la zone d'activité de Chaudanne; il apparaît que le projet d'extension du poste n'aura que peu d'effet dans la perception de ce paysage du fond de vallée.



Analyse de l'aire d'étude

Perceptions paysagères



Le Quartier les Angles - groupement de maisons individuelles

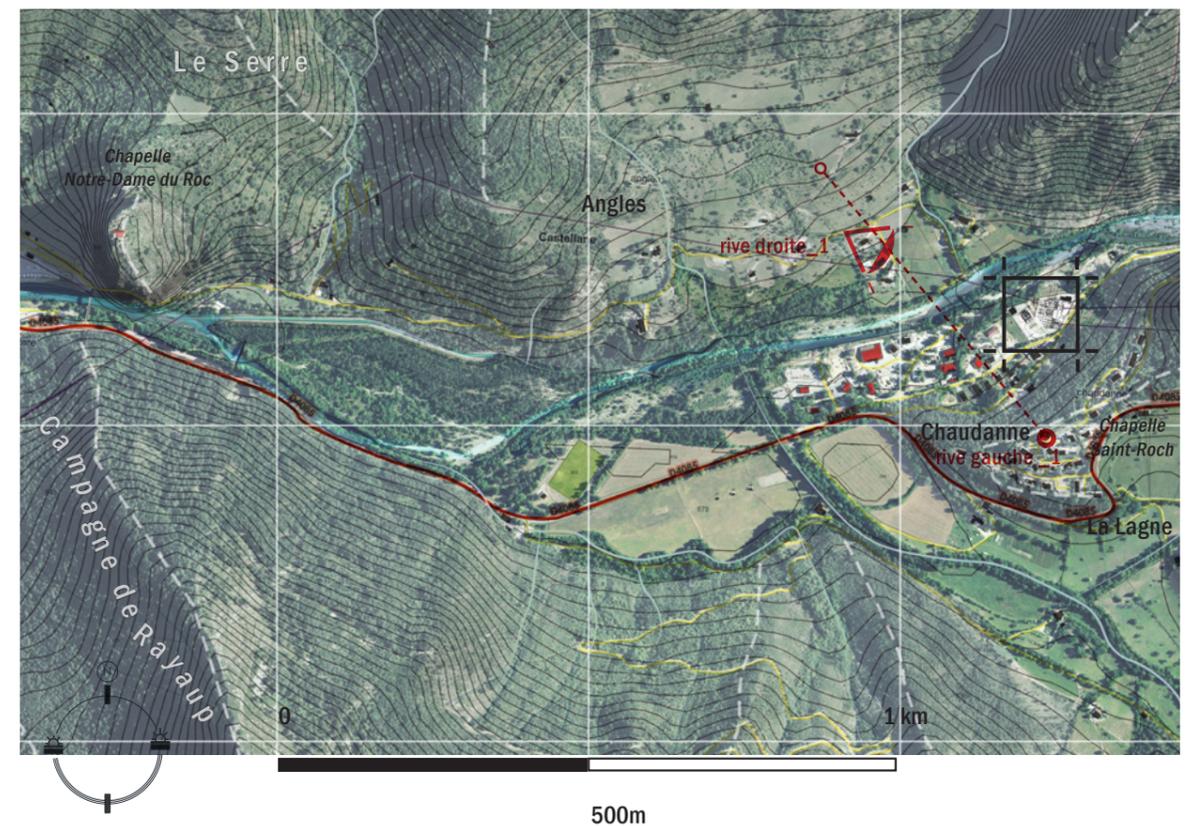
(Panoramas) ©Atelier Saltus

Clichés en vis à vis pour une perception entre les deux rives

Ici, les superstructures du poste de transformation (pylones, portiques, lignes électriques) apparaissent plus frontalement et sont très visibles dans le paysage malgré la présence des masses végétales de la ripisylve du Verdon.

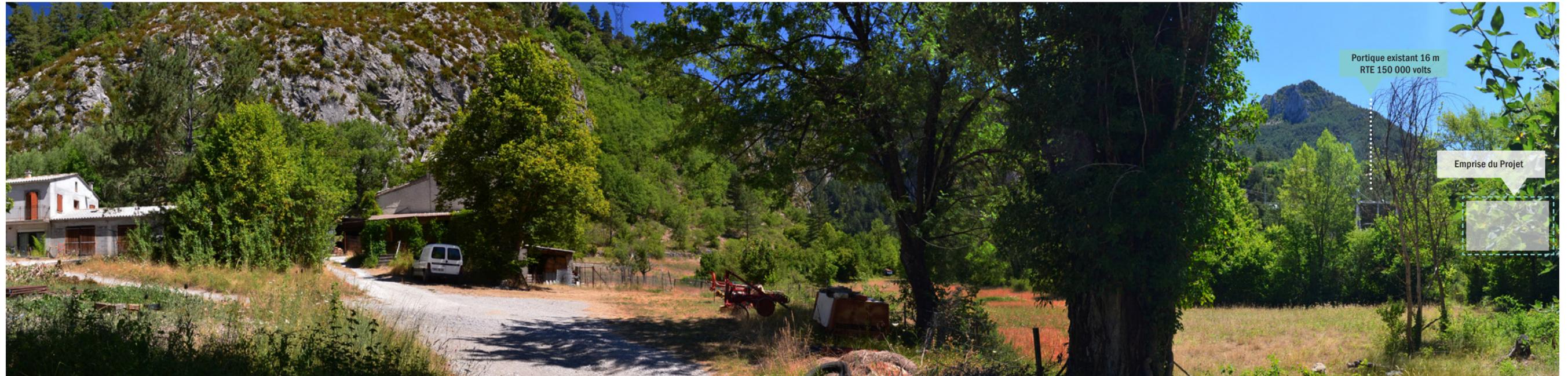
Même constat que le panorama précédent : la prégnance des superstructures existantes marque d'ores et déjà, ce paysage du fond de vallée.

Par conséquent, d'un point de vue sensible, le projet d'extension du poste de transformation ne modifiera pas la perception des paysages de la zone artisanale de Chaudanne. A noter que, le projet ne prévoit pas l'abattage d'arbres sur les lisières du site, ce qui par conséquent ne modifiera pas les masques de végétation existants.



Analyse de l'aire d'étude

Perceptions paysagères

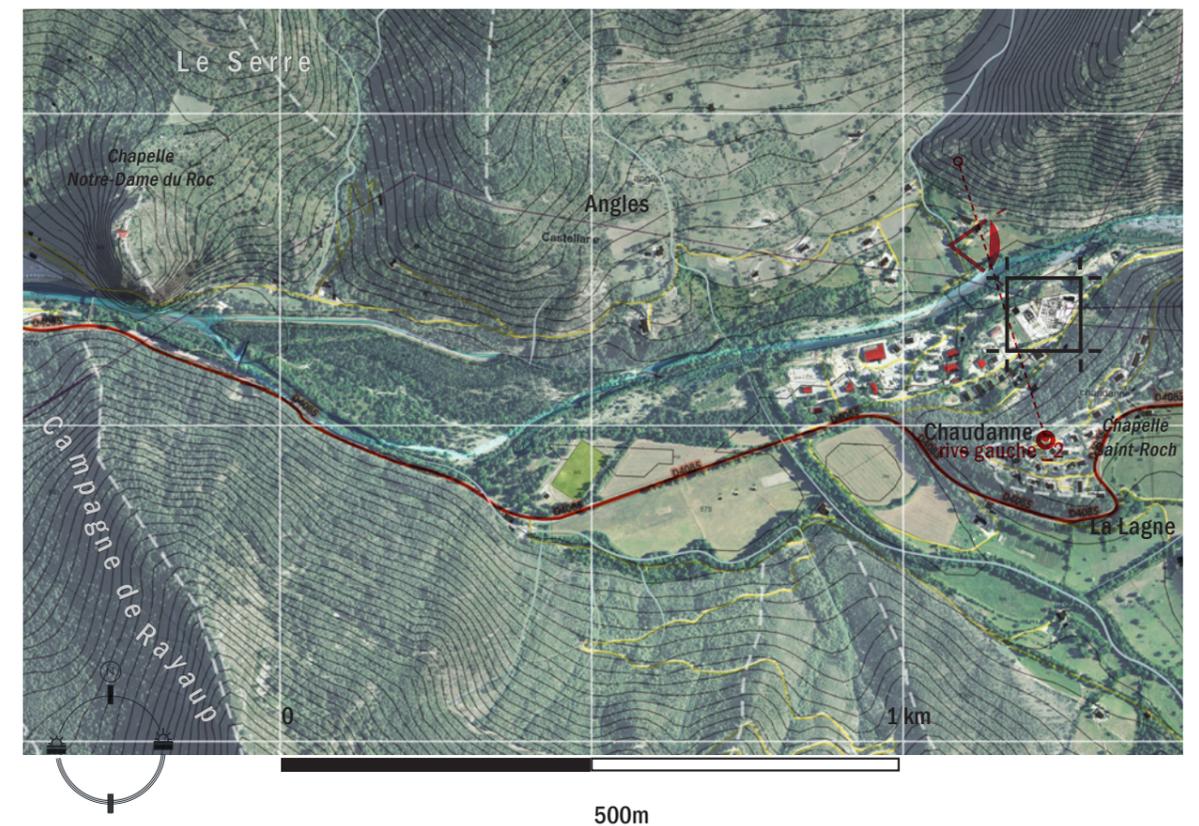


Le Quartier les Angles - corps de ferme

Depuis cette une propriété privée en vis-à-vis direct avec le poste de transformation de Chaudanne. Les superstructures du poste de transformation sont partiellement visibles (*sur la droite de la photographie*) grâce au masque végétal de la ripisylve du Verdon.

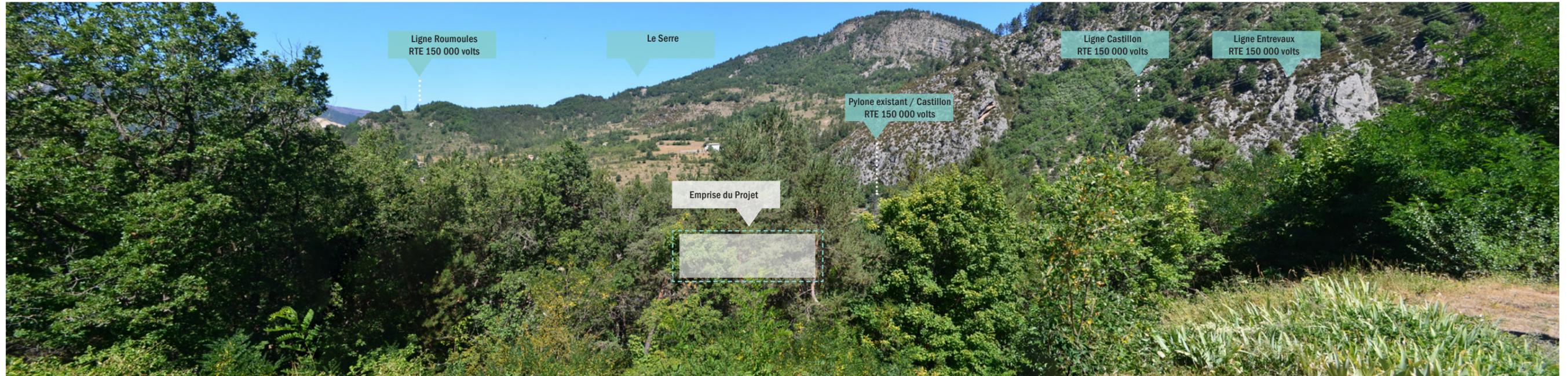
Le panorama ci-dessous permet d'appréhender la position de la propriété en question depuis la rive gauche et. En pre-

nant de la hauteur sur le versant nord au contact direct avec le poste de transformation, seul le haut des pylônes est visible grâce aux masques de végétation existants. Quelques trouées laissent apercevoir le poste existant depuis les parcelles privées du lotissement de la Lagne.



Analyse de l'aire d'étude

Perceptions paysagères

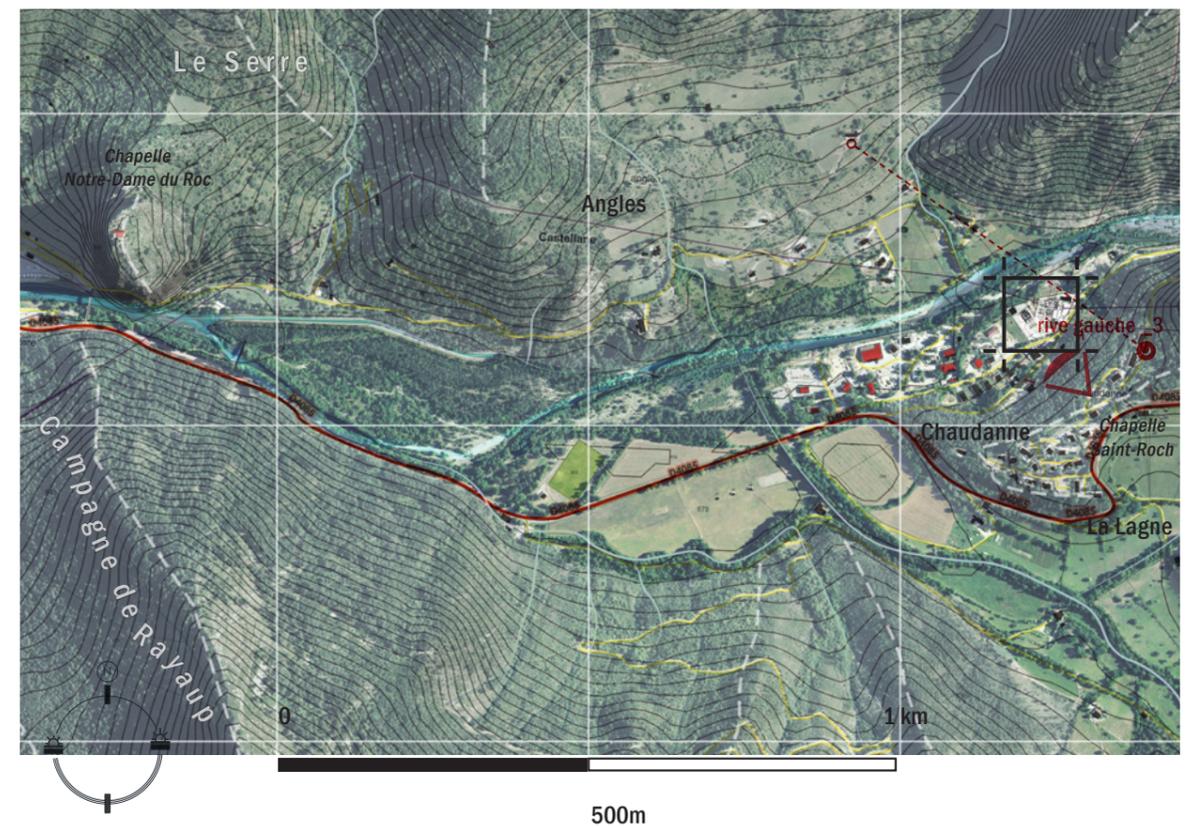


Le lotissement de la Lagne

Cette ancienne cité EDF de Chaudanne, dont les logements individuels groupés sont implantés sur le versant nord, est située à environ 35 mètres au-dessus du poste de transformation RTE 150 000 volts. Les vues mettent en évidence l'importance du couvert forestier au contact de la zone artisanale de Chaudanne pour le masquage des superstructures électriques.

En effet, malgré le fait que ces habitations se trouvent en vis-à-vis direct avec le poste et en situation de corniche desservie par la route Napoléon (RD4085), la covisibilité avec les structures du poste se limite aux lignes électriques.

En définitive, cet ensemble d'habitation ne sera donc que très peu impacté par le projet d'extension du poste de transformation.



1 - Le rapport d'échelle entre les reliefs escarpés au contact de la vallée de Castellane et le poste de transformation, atténué sensiblement l'effet perceptif des structures électriques du poste de transformation dans les paysages de fond de vallée;

2 - L'implantation existante du poste de transformation en «impasse» dans la zone artisanale de Chaudanne permet la dissimulation des bâtiments d'exploitation, des clôtures, et d'une partie des superstructures électriques depuis les

voies de communication empruntées dans la vallée, hormis les lignes électriques aériennes RTE 150 000 volts.

3 - Les espaces habités du quartier des Angles sur la rive droite de la rivière du Verdon, ne seront que très peu impactés par le projet d'extension du poste de transformation, malgré une covisibilité directe avec la zone artisanale, car les superstructures existantes sont déjà très prégnantes dans ce paysage de fond de vallée ;

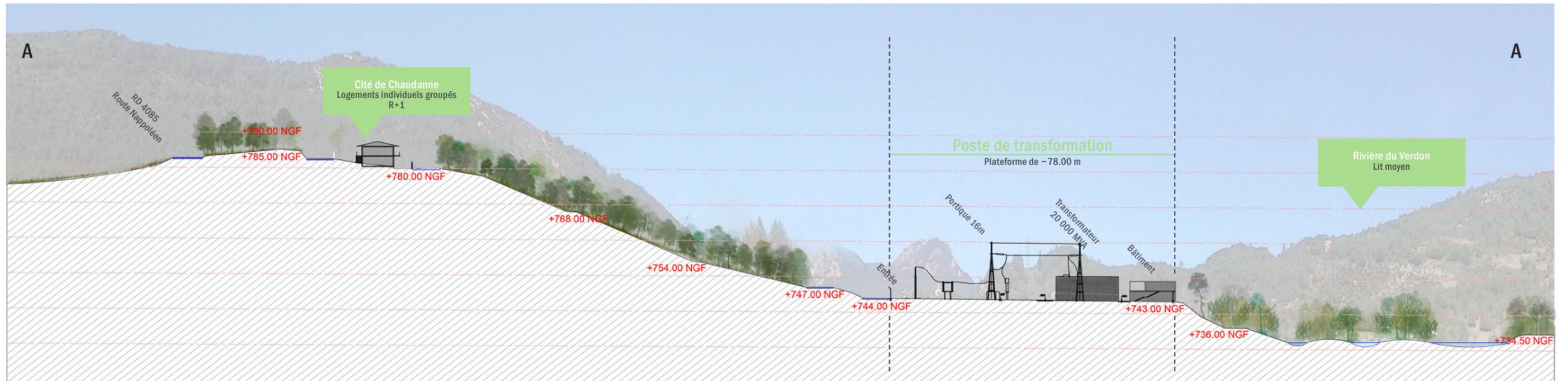
4 - Les densités végétales existantes, sur les versants nord ou de la ripisylve du Verdon permettent de créer des masques permettant de limiter les covisibilités depuis les espaces habités ou pratiqués autour de la rivière et le versant nord de la cité de Chaudanne.

trois | découvrir le site de projet

Le projet s'inscrit dans le cadre dans un plan d'amélioration de la qualité de fourniture électrique sur le secteur du Moyen Verdon. Il consiste à ajouter un niveau de transformation 150 000 / 20 000 volts au poste RTE de Castellane récemment rénové, nécessitant l'extension foncière de ce dernier. L'extension ENEDIS sera réalisée sur une parcelle contiguë d'une surface d'environ 2200 m² sur laquelle seront implantés un bâtiment, des installations électriques et des pistes. L'équipement cible du poste sera un transformateur de 20 MVA.

Faire connaissance avec le site

Zone artisanale de Chaudanne



Site retenu pour le projet

L'espace destiné à accueillir le projet est un terrain partiellement enrichi situé dans une zone artisanale, pourvu d'un hangar de 170 m² à démolir, bordé au nord-ouest par le Verdon, au sud par une voie communale, à l'est par le poste RTE existant et à l'ouest par un terrain décapé, comprenant une aire de stockage de matériaux. La mise en service est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2019.

A l'échelle du site, les enjeux paysagers du projet sont subordonnés à des enjeux techniques : le nivellement, la gestion des eaux pluviales et le traitement des limites. En terme d'implantation topographique, comme le démontre

le profil de terrain ci-dessus, la plateforme du poste de transformation se situe à un dénivelé de 35 mètres en contre-bas de la cité de Chaudanne. De plus, les logements individuels groupés en R+1, sont situés derrière une zone boisée, à une distance de 170 mètres environ. Ainsi, la densité forestière crée un masque visuel vers le futur poste de transformation

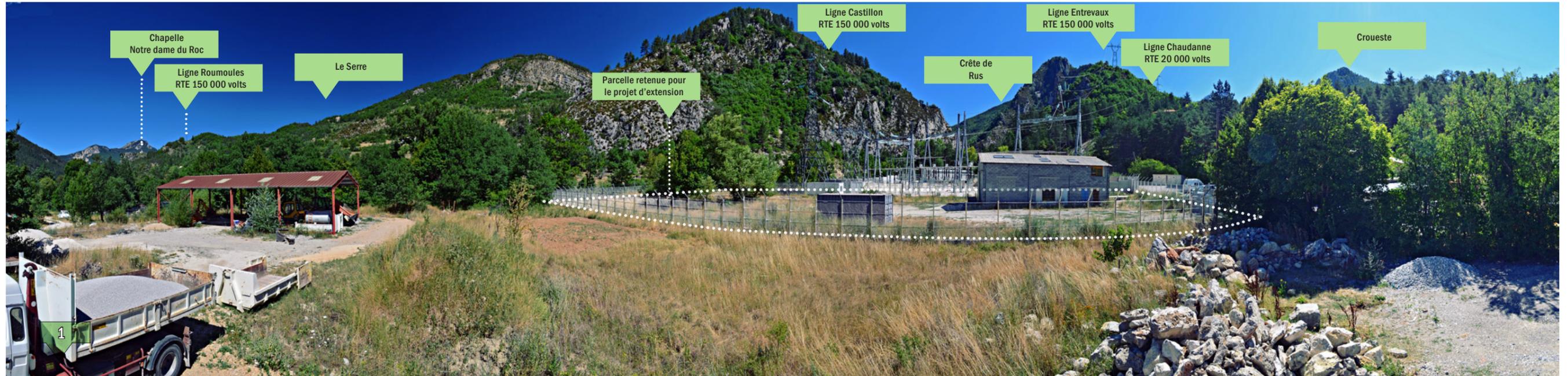
Concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet d'extension du poste est situé en zonage Ue où sont autorisées : les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

(Coupe transversale) ©Atelier Saltus
 Profil topographique (Sud-Nord) allant de la route Napoléon au Verdon

(Plan de situation) ©Atelier Saltus
 Plan d'implantation du poste de transformation en configuration «Equipment Cible»

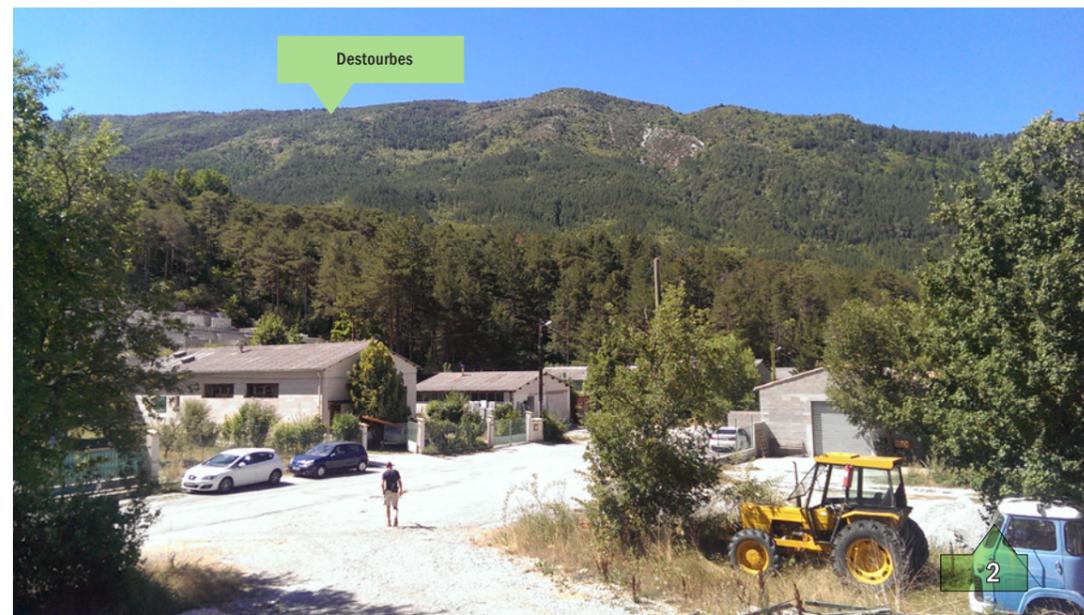
Faire connaissance avec le site

Lecture des lisières de la parcelle du projet

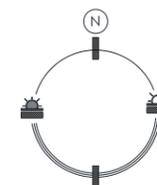


Aire de stockage

Lisière Ouest



Le poste de transformation est en contact direct avec zone de dépôt de matériaux à ciel ouvert, qui présente peu de qualités esthétiques et ne semble que très peu utilisée au regard de l'enfrichement général du site.



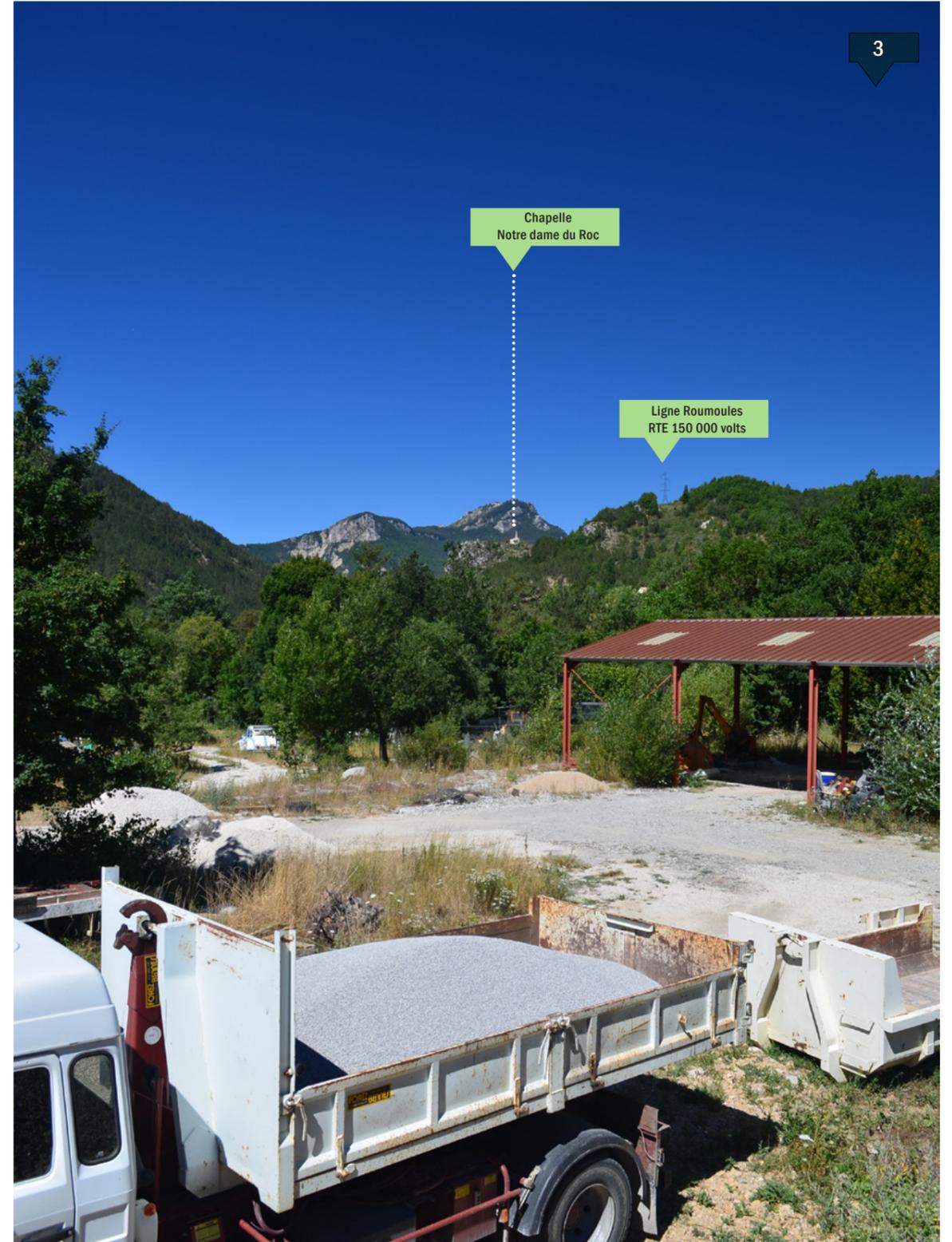
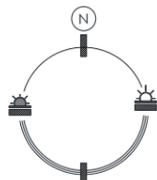
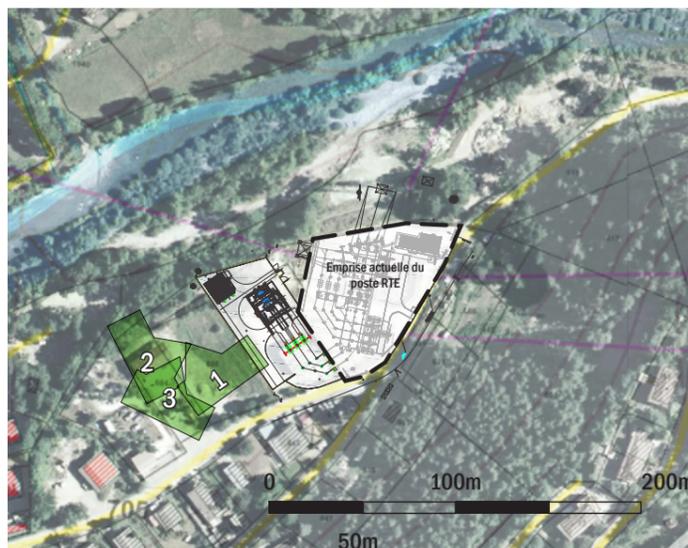
Faire connaissance avec le site

Lecture des lisières de la parcelle du projet



Aire de stockage
Lisière Ouest

Il apparaît que le projet d'extension du poste de transformation n'aura qu'un faible impact sur la qualité de cette lisière ouest.



Faire connaissance avec le site

Lecture des lisières de la parcelle du projet



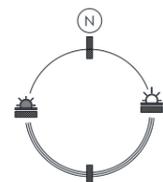
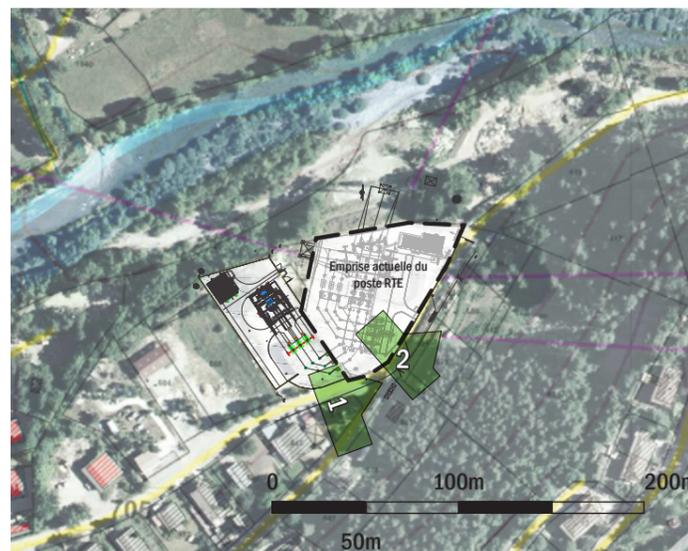
Carrosserie du Roc

Lisière Sud - sur la voie communale

Le poste de transformation est en vis à vis avec un garage. La photographie ci-dessus illustre l'appropriation de la voie communale en espace de stationnement des voitures.

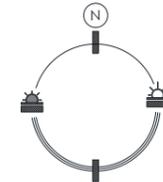
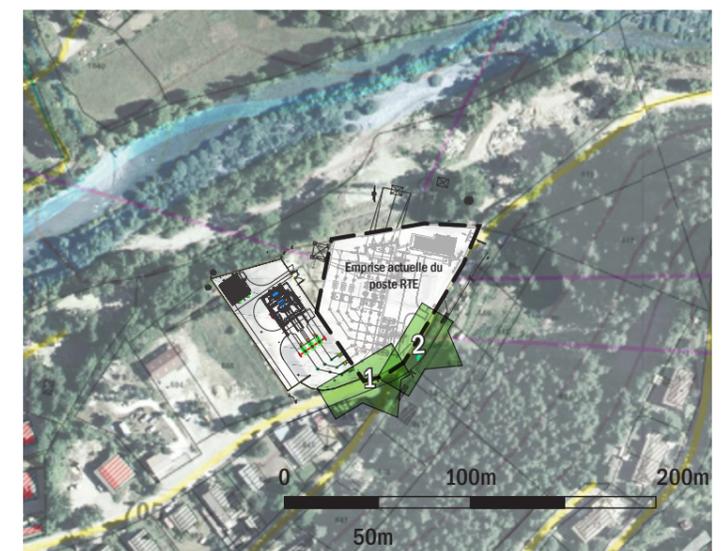
Au regard de l'utilisation actuelle de la voie et de la proximité directe du garage avec les emprises du poste de transformation, le projet d'extension occasionnera un impact visuel supplémentaire.

Toutefois le traitement des limites du projet, prévoit la réalisation de clôtures en béton préfabriqué, réduisant de fait la visibilité des équipements au sol sur une hauteur de 2.60 mètres.



Carrosserie du Roc

Lisière Sud - vers l'emprise du futur poste



Faire connaissance avec le site

Lecture des lisières de la parcelle du projet



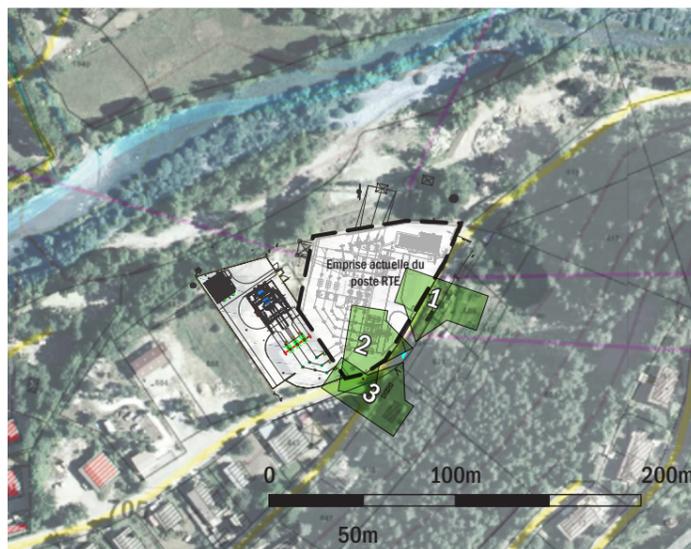
En direction de la Centrale hydroélectrique de Chaudanne

Lisière Est

En continuant le long de la voie d'accès de la zone artisanale, le poste de transformation représente la dernière infrastructure de la zone. La photographie n°2 illustre la covisibilité avec la chapelle de Notre Dame du Roc et celle les versants habités de la rive droite de la rivière Verdon.

Du point de vue de la cohérence d'ensemble des limites, le traitement des clôtures apparaît comme une enjeu majeur. En effet, aujourd'hui 3 typologies différentes sont présentes : de la clôture grillagée rigide avec système anti-franchissement, de la clôture grillagée torsadées avec des fils de barbelé et de la clôture en béton préfabriqué.

Le projet d'extension s'attache à requalifier le linéaire de clôture contigue à voie communale, par la mise en oeuvre de clôture en béton préfabriqué.



Faire connaissance avec le site

Lecture des lisières de la parcelle du projet

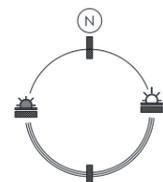
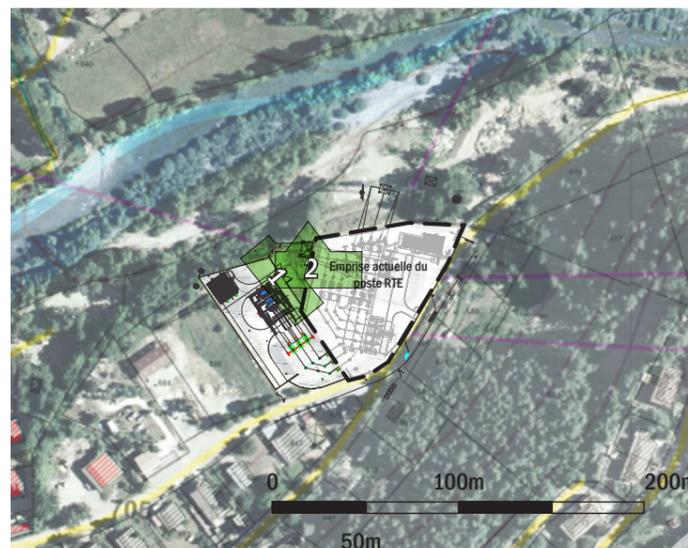


Vers la rivière du Verdon

Lisière Nord - parcelle retenue pour l'extension

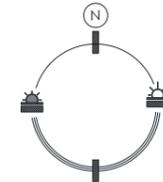
Les photographies ci-dessus et ci-contre représentent les limites nord du poste de transformation, limites au contact direct avec le lit moyen de la rivière du Verdon.

En lisière de clôture de la parcelle retenue, il y a un cordon d'arbres qui participe au masquage des infrastructures depuis la rive droite du Verdon et le versant habité, qui convient d'être conservé.



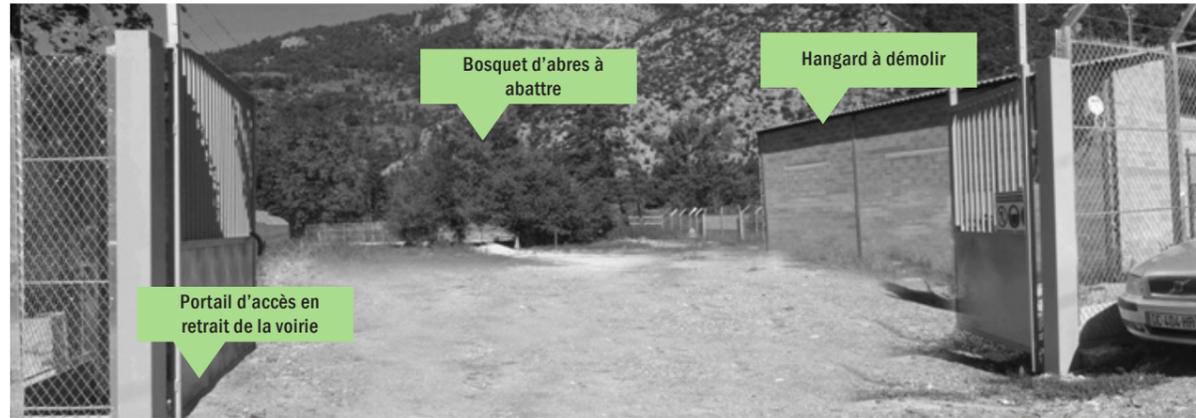
Vers la rivière du Verdon

Lisière Sud - poste RTE existant



Projet du poste de transformation

Simulations graphiques



(Simulation 3D non contractuelle) ©Enedis; Photomontage Atelier Saltus

Accès principal en retrait par rapport à la voirie. Vue sur le bâtiment d'exploitation



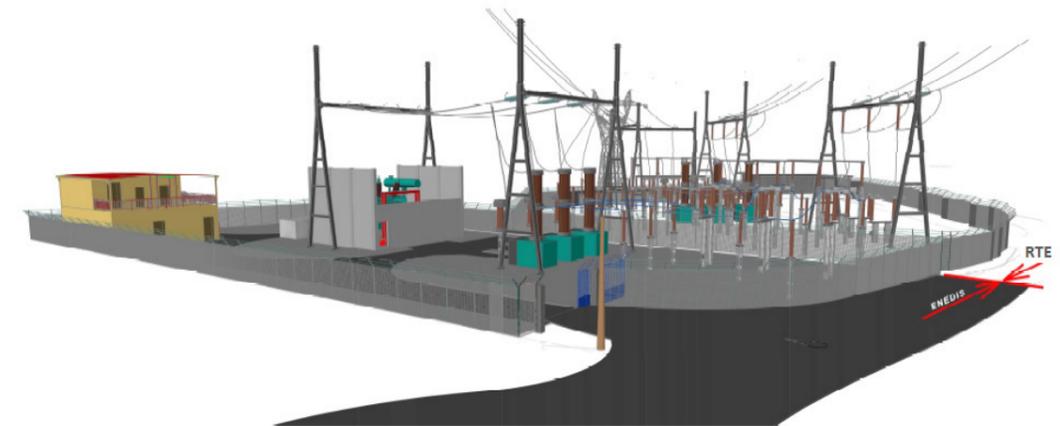
(Simulation 3D non contractuelle) ©Enedis; Photomontage Atelier Saltus

Vue la clôture béton sur voirie de la zone artisanale

Extension du poste de transformation 150 000 / 20 000 volts

(Page de droite - Simulation 3D non contractuelle) ©Enedis

Modélisation de l'extension du poste de transformation en situation avec le poste RTE existant



La synthèse des enjeux révèle peu de contraintes d'intégration du projet grâce à sa localisation dans la zone artisanale de Chaudanne:

- 1 - le projet d'extension du poste est situé en zonage Ue où sont autorisées : les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif;
- 2 - l'échelle de l'ouvrage et son emprise sur la parcelle sont compatibles avec les infrastructures RTE existantes;
- 3 - la situation isolée du poste de transformation en limite de la zone artisanale diminue les covisibilités depuis les axes routiers départementaux (RD.4085);
- 4 - la topographie et la présence de masques forestiers (ripisylve du Verdon et versants) atténuent sa vi-

sibilité depuis les espaces habités dans un rayon de 350 mètres;

5 - le caractère artisanal et industriel des activités présentes au sein de la zone (garage, déchetterie, entrepôts, etc) est en cohérence avec la vocation du projet et favorise son acceptabilité locale;

6 - malgré une faible qualité de la voirie publique, l'entrée et les limites du poste feront l'objet d'un traitement particulier (palplanche béton).

Car il s'agit de la «première image» directement visible par les usagers ;



Enjeux de génie civil

 **Imperméabilisation** : 1000 m² de surfaces imperméabilisées (surface totale : 2200m²)

 **Gestion du ruissellement** : le projet fait l'objet d'études hydrauliques complémentaires

Enjeux de co-visibilité

 Conservation du masque forestier

 Composition des limites du poste de transformation



ATELIER SALTUS
paysagistes dplg

